



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 01 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 01 juillet à 19h00, le conseil municipal de la commune de Macau appelé à siéger par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour adressée au moins 5 jours francs avant la présente séance s'est réuni en séance publique à la mairie, sous la présidence de Madame Chrystel COLMONT-DIGNEAU, Maire.

Étaient présents : Chrystel COLMONT-DIGNEAU, Sylvain LALANNE, Anne SAVIN DE LARCLAUSE, Dominique QUÉTEL, Guillaume LAFON, Angélique BANALES, Jean LAURENT, Danièle MOULIA, Michel BOITEL, Christine NADALIÉ, Christophe LESTAGE, Eric ROBIN, Billy BLAZQUEZ, Thierry DUROUSSEAU, Julie EPELVA,

Ont donné procuration : Vincent JAUBERT à Sylvain LALANNE, Marianne WARNET à Angélique BANALES, Zohra GALLIEN à Christophe LESTAGE, Delphine JESSON à Julie EPELVA

Absents excusés : Jean-Michel LESCOMBE, Quentin MANCIET, Denis COURREGELONGUE, Sébastien MONRIBOT,

Absents : Eve DUTRUCH, Christophe NGUYEN, Jessica DUNIAUD, Stéphane TURPEAU

DELIB-2025-19

SUBVENTIONS DE PROJETS ET FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS Année 2025

Madame Le Maire présente le projet de répartition des subventions aux associations communales et non communales proposé par la commission finances qui s'est réunie pour en débattre,

Conformément à l'article L2131-11 du CGCT, Eric ROBIN pour l'association Ambiances Fitness, ne prendront pas part au vote ni au débat en raison d'un siège ils occupent comme membre du bureau au sein des dites associations.

Associations	Pour mémoire Montant Projets 2024	Montant Fonct. 2025	Montant Projets 2025	VOTE		
				Pour	Contre	Abstention
SPORT						
Boxing club de Parempuyre	1000		1000	15	0	0
Détente et Loisirs	4000		4000	15	0	0
Ambiances Fitness	1000		2000	14	0	0
AS Tennis de table	1000		1000	15	0	0
CULTURE ET ANIMATIONS						
Agora Macaoudaise	0	500	500	15	0	0
SOCIAL						
OSE l'Humanitaire pour son action en direction des Macaoudais	0		700	15	0	0
Total						

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à la majorité :

- d'appliquer la répartition des subventions aux associations selon le tableau ci-dessus.
- d'autoriser Madame Le Maire ou l'adjoint délégué aux finances à signer les conventions avec les associations lorsqu'elles sont nécessaires au vu de la réglementation.
- d'autoriser Madame Le Maire ou l'adjoint délégué aux finances à verser les subventions.
- Précise que les subventions pour les actions exceptionnelles, pour entre autres tarifs réduits, formation, achat ou location de matériel, frais de déplacement, feront l'objet d'un versement au vu d'un justificatif de paiement par l'association.

Pour copie conforme au registre où sont les
signatures,

Fait à Macau, le 04 juillet 2025

Le Maire,

Chrystel COLMONT-DIGNEAU

A signé

Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis à la préfecture de la Gironde ce jour,
- la liste des délibérations du conseil du 01 juillet 2025 dont celle-ci est affichée en mairie et publiée sur le site de la collectivité ce jour,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de ce jour.